

LA FICHE

MUNICIPALITÉ

AGIR POUR SOUTENIR LES ARBRES GRÉGORIENS



PLAN ARBRE



LES 17 ENGAGEMENTS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ

Pour protéger la biodiversité, maximiser le bien-être des citoyens, ou encore participer à la régulation du climat, la ville de Saint-Grégoire s'engage à connaître, protéger, développer et valoriser son patrimoine arboré grâce à ces actions :

Action n° 1 : Cartographier la canopée selon les quartiers

Acquérir des données satellites récentes pour évaluer l'évolution de la canopée de 2017 à aujourd'hui.

Au vu de l'indice, prioriser les plantations à Edonia et Alphasis, ZA Nord, Champ daguet et Maison blanche & continuer de planter dans les autres quartiers.

Action n° 2 : Inventorier le patrimoine arboré Grégorien

Travailler avec quelqu'un pendant 2 mois au printemps/été 2023 pour effectuer l'inventaire de la zone urbanisée publique avec une application de gestion des arbres. Voir les caractéristiques à relever dans la charte ou en fonction de l'application.

À la fin de l'inventaire : bilan de l'état de santé du patrimoine arboré puis bilan de diversité (1 essence = max 10% du total & 1 genre = max 15-20% du total). Par la suite, prévoir de planter des essences apparaissant peu ou pas.

Si l'application le permet : inventaire participatif au printemps/été 2023 ou 2024.

Action n° 3 : Identifier les Arbres Remarquables

Attendre la réponse de Labellisation. Si le label n'est pas accordé, faire des panneaux pour distinguer ces arbres et raconter leur histoire, anecdotes...

Action n° 4 : Connaître la réglementation du PLUi en vigueur

Communiquer sur le fait de conserver les haies végétales, et se mettre à l'unisson avec tous les services pour sensibiliser les riverains.

Action ° 5 : Diagnostiquer les arbres en fin de vie pour renouveler le patrimoine arboré

Diagnostic annuel par les agents de terrain pour vérifier l'état sanitaire, si besoin faire appel à des spécialistes. Prévoir de replanter dans le même alignement ou le même boisement qu'un arbre malade en anticipation.

Action n° 6 : Replanter 2 arbres pour chaque arbre coupé

Règle générale : 2 arbres replantés par arbre coupé.

Dans le cadre d'un projet de construction, se référer aux règles du PLUi.

Action n° 7 : Identifier les espaces à planter

Associer le bilan de canopée & idées des habitants en réponse au questionnaire.

Action n° 8 : Inclure l'arbre dès le début des projets d'aménagement

Dès le début de la réflexion d'un projet : réfléchir aux essences adaptées, au nombre d'arbres, aux lieux, aux conditions de sol (selon les projets, inclure des bureaux d'étude spécialisés en environnement).

Action n° 9 : Planter des essences appropriées

Listes des essences conseillées (p45), invasives à éviter (p49) et plantes toxiques (p52) dans le livret technique Paysage et Végétalisation de Rennes Métropole.

Planter des essences locales et des essences du sud-ouest. Prendre en compte la place nécessaire pour le système racinaire.

Action n° 10 : Diversifier le patrimoine arboré

Diversifier les essences et les strates de végétation :

- 10% max de la même essence & 15% max du même genre
- haies et boisements avec arbres, arbustes, herbacée

Action n° 11 : Respecter les distances de plantations

Si à l'âge adulte un arbre doit faire X m de diamètre de houppier, laisser X m entre chaque arbre. Grand houppier (8 à 10 m), moyen houppier (5 à 8 m) et petit houppier (3 à 5 m). Éviter les plantations à moins de 2 m d'une parcelle.

Action n° 12 : Effectuer de bonnes plantations

Suivre les conseils de bonnes plantations de l'engagement 12 de la Charte de l'Arbre & ceux du Livret technique Paysage et Végétalisation (p29) de Rennes Métropole.

Pour les plantations aux abords d'une zone goudronnée, penser au mélange pierre-terre pour éviter l'étouffement des racines (Livret technique Paysage et Végétalisation, p26-27).

Action n° 13 : Veiller aux bonnes pratiques de tailles

Pour les équipes de terrain : continuer les formations d'élagage ayant un point de vue écologique, pronant la taille raisonnée.

Faire un point avec les entreprises paysagistes sur la taille raisonnée des arbres et des haies, les zones en gestion différenciée, les zones d'éco-biodiversité.

Ne pas tailler du 15 mars au 31 juillet pour respecter la nidification des oiseaux.

Action n° 14 : Protéger physiquement les arbres

Mettre corsets ou arceaux au niveau des arbres de parkings. Éviter le rotofil au pied des arbres.

Lors de travaux : voir le Livret technique Paysage et Végétalisation, p19-20.

Action n° 15 : Mise en valeur du patrimoine arboré

Réflexion citoyenne pour la mise en valeur du parc de Kermaria :

- Exposition photo permanente **du patrimoine naturel**
- **Renaturation du ruisseau**
- Attention à l'enlèvement des feuilles (perte de matière organique et perte de nutriments dans le sol)

Action n° 16 : Mettre en place le concours des plus beaux arbres Grégoriens

Faire un vote sur internet, Instagram, Google form... (service communication)

Action n° 17 : Associer les acteurs des arbres

Faire des tables rondes pour discuter de la charte, et faire signer les parties prenantes. Faire une table ronde pour chaque groupe d'acteurs différents (habitants et associations locales / entreprises / paysagistes).

Planter avec les **écoles**, les **associations**, les **entreprises**, les **élus** et les **habitants**.